

## Règlement des 10km et 5km de Fréjus 2019

### **Art 1 : Organisation**

L'AMSL FREJUS ATHLETISME, avec le concours de la VILLE de FREJUS, organise le 7ème 10km et le 1<sup>er</sup> 5km de Fréjus le samedi 15 juin 2019.

### **Art 2 : Parcours**

Le parcours des 10km est mesuré officiellement (conformément aux normes de l'IAAF). La course des 10km est qualificative pour le Championnat de France 2020. Le départ et l'arrivée des courses s'effectueront sur la base nature François Léotard de Fréjus. Le parcours, est fermé à la circulation, un service de sécurité est mis en place la Police Municipale de Fréjus, les éducateurs du service des sports et des bénévoles de l'organisation. Des postes de ravitaillement (km5 et Arrivée) et d'aspersion sont installés sur le parcours. Des pointages par puce électronique, manuels et vidéos sont disposés sur le parcours et à l'arrivée.

### **Art 3 : Engagements**

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA ou non, à partir de la catégorie Cadet, nés en 2003 pour les 10km et la catégorie minimales nés en 2005 ou avant pour le 5km.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical. Il s'ensuit que la participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation : - soit d'une licence Athlé compétition, Athlé running ou d'un Pass'Running délivré(e) par la FFA et en cours de validité - soit d'une licence FSCF, FSGT, UFOLEP portant la mention running compétition et en cours de validité - soit pour les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.**

**Ces dispositions s'appliquent également aux coureurs étrangers.**

**Kid Run :** L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFA ou non, né entre 2014 et 2008. Ce n'est pas une course mais une boucle de 1 km à parcourir à allure libre. Le Kid Run ne donnera pas lieu à un classement, mais tous les participants recevront une récompense. Les parents pourront accompagner leurs enfants tout au long du parcours.

**PAS DE CERTIFICAT MEDICAL POUR LE KID RUN**

Tous les participants doivent avoir rempli un bulletin d'inscription.

**Family Run :** Epreuve de 2km avec obstacles, pas de classement, pas de chrono, juste le plaisir de courir et de s'amuser en famille.

**2 km enfants :** L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFA ou non, né entre 2004 et 2007. La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation : - soit d'une licence Athlé compétition, Athlé santé loisir option running ou d'un Pass'Running délivré(e) par la FFA et en cours de validité - soit d'une licence FSCF, FSGT, UFOLEP portant la mention running compétition et en cours de validité - soit pour les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

#### **Art 4 : Inscriptions**

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le droit d'inscription du 10km est de 12 euros jusqu'au jeudi 31 Mai 2019 inclus

- puis 16 euros jusqu'au vendredi 14 juin 2019 inclus (clôture des inscriptions en ligne à 23h)
- 20 euros sur place le jour de l'épreuve.

Le droit d'inscription pour le 5km est de 8 euros jusqu'au vendredi 14 juin 2019 inclus (clôture à 23h).

- 10 euros sur place le jour de l'épreuve.

Le droit d'inscription pour le 2km est de 2 euros

Le droit d'inscription pour le Family Run est de 10 euros par famille.

Le Kid run est gratuit avec médaille pour tous les enfants

#### **Les inscriptions pour le 5km et 10km peuvent se faire :**

- En ligne sur le site [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr) et ce jusqu'au vendredi 14 juin 2019 inclus à 23h. - Par courrier jusqu'au samedi 1er juin 2019 inclus (**attention aux retards de courriers**).
- Sur place, le samedi 15 juin 2019 sur le village départ situé sur la base nature de 15h à 19h30.
- Les inscriptions pour les courses 1km, 2km et Family run se feront directement sur place à partir de 15h.

#### **Art 5 : Dossards préférentiels**

Ils sont attribués uniquement sur justificatif d'une performance effectuée en 2017 et 2018, envoyé avec votre bulletin papier ou par Email à [10kmfrejus@gmail.com](mailto:10kmfrejus@gmail.com) (adresse mail uniquement réservée pour les justificatifs de performance, les certificats médicaux sont à télécharger sur le site [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr))

- 10 km Masc : sas 1 < 35 mn                      sas 2 < 40 mn  
- 10km Fem : sas1 < 38 mn                      sas2 < 45 mn

#### **Art 6 : Retrait des dossards**

Les dossards sont à retirer au village départ installé sur la base nature de Fréjus, sur présentation d'une pièce d'identité le samedi 15 juin à partir de 15h

En cas de non-délivrance d'une licence conforme ou d'un certificat médical lors de l'inscription, vous devez présenter l'un de ces documents lors du retrait du dossard

**AUCUNE EPINGLE NE SERA FOURNIE**

#### **Art 7 : Jury Officiel**

La Fédération Française d'Athlétisme missionne un jury composé de juges arbitres dont le pouvoir de décision est sans appel.

#### **Art 8 : Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur agréé par la FFA utilisant un système de chronométrage électronique.

Vous trouverez au dos de votre dossard, une puce électronique vous. Cette puce doit impérativement rester en place

**PAS DE PUCE - PAS DE TEMPS - PAS DE CLASSEMENT**

Elle servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

La puce ne sera pas récupérée par l'organisation à l'arrivée de la course.

**Art 9 : Assurance**

Responsabilité civile : Les organisateurs souscrivent une assurance responsabilité civile auprès de AIAC garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

**Art 10 : Assistance médicale**

La couverture sanitaire de l'épreuve sera assurée par une association de secours agréée par la Préfecture du Var. Les services de santé peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale. Son dossard lui sera retiré, signifiant sans appel sa mise hors course.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

**Art 11 : sécurité sur le parcours**

La sécurité est assurée, tout au long du parcours, par des baliseurs et des agents de la police municipale. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation. De même, le port d'un casque audio est interdit (abstraction des bruits de l'environnement).

**Art 12 : Récompenses 10 KM :** - Récompenses en espèces et lots aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du classement scratch de chaque course.

- Un classement par catégories F.F.A. (non cumulable avec le scratch) avec remise de coupes ou de médailles aux 3 premiers de chaque catégorie FFA

Récompenses sur les Challenges (**Entreprises, Family & Friends, Associations, Fitness, Uniforme**) : Trophée + lots à la 1ère équipe par addition des places des 4 premiers coureurs arrivés (homme et/ou femme) de chaque équipe

**Récompenses 5km :** Récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du classement scratch.

Un classement par catégorie FFA (non cumulable avec le scratch) avec remise de coupe ou de médailles aux 3 premiers de chaque catégorie FFA.

**1 km et 2 km enfants :** Récompenses aux 3 premiers masculins et 3 premières féminines de chaque catégorie. Les récompenses ne seront remises qu'aux coureurs présents à la remise des prix, excepté les coureurs retenus pour contrôle anti-dopage.

**Art 13 : Droit d'image**

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs du "10km de Fréjus" ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation aux "10km de Fréjus", sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Art 14 : CNIL**

Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fins par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978.